



COMMUNE DE  
SIGNY-AVENEX

**PRÉAVIS MUNICIPAL**  
**N° 01 / 2023**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

**Concernant**

**Rapport de Gestion 2022**

**DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2022.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 02/2023.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2022.

Au 31 décembre 2022 la commune compte 599 habitants répartis comme suit

Moins de 18 ans	Actifs	Retraités
139	357	103

## 1. Administration Générale

### 1.1 Résumé

L'année 2022 a été heureusement l'année de sortie de crise de la pandémie de la CoViD. Cet optimisme a été toutefois revu avec celle de la guerre aux portes de l'Europe, annonciatrice d'une crise migratoire et de l'approvisionnement de l'énergie en Europe.

Localement, l'année 2022 est aussi la première année complète de la législature actuelle.

La Municipalité a déposé 9 préavis au Conseil Général:

La fonction de Vice-Syndique a été assurée par Mme Christel Burri du 1 janvier au 31 décembre 2022.

La Municipalité a tenu 38 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport.

## 1.2 Organisation

En mai 2022, à la suite de la démission de Bruno Dard du CoDir de l'AEE et de son renoncement au dicastère des écoles, la Municipalité a procédé à un remaniement et une nouvelle répartition des départements au sein de l'équipe :

	Yves DALEBROUX	Bruno DARD	Jacques MÜHLEMANN	Christel BURRI	Hélio BARRETO
REPLACANT	VICE-SYNDIQUE	CHRISTEL BURRI	HÉLIO BARRETO	BRUNO DARD	JACQUES MUHLEMANN
<b>ACTIVITÉS COMMUNALES</b>					
	<b>Administration générale</b> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives  <b>Finances</b> Budget et comptes annuels Emprunts et financements	<b>Routes</b>  <b>Service industriel</b> Éclairage Public Gaz  <b>Environnement et écologie</b> (PECC)	<b>Parc, promenade et cimetière</b> <b>Entretien</b> Resp. Employé communal  <b>Bâtiments communaux</b> <b>Entretien</b>  <b>Vignes &amp; Terrains communaux</b>  <b>Cultes</b>	<b>Urbanisme</b> Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal	<b>Sécurité &amp; Police</b> Police du commerce Naturalisation Règlements
<b>ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (ASSE-BOIRON – 9 COMMUNES)</b>					
	Ass. Syndic Asse-Boiron  AIAB (Délégué)	AEB (Délégué)	<b>Bâtiment communaux</b> AIAB → CODIR  <b>Déchetterie Intercommunale</b>  AEE (Délégué)		<b>Ecole &amp; Education</b> AEE → CODIR  <b>Eau-Egouts-Epurations</b> AEB → CODIR
<b>ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (DISTRICT - 47 COMMUNES)</b>					
	<b>Sociale</b> ARAS Clinique Dentaire Espace prévention la Côte  ADCV  Ass. des Syndic de la Côte	<b>Région de Nyon</b> → CODIR  <b>SAPAN</b> (Délégué)	<b>SDIS</b> → CODIR <b>ORPC</b> → CODIR	<b>SRGZA</b> → COPIL  <b>SDAN</b> (Délégué)  Région de Nyon (délégué) Com. du Tourisme (délégué)	<b>ORPC</b> (Délégué)  <b>SDIS</b> (Délégué)

La municipalité a siégé 38 séances sur l'année 2022 et plus de 1'100 heures de travail et vacations directes ont été effectués. À celles-là doivent s'ajouter les heures de travail au sein des différents CoDir Intercommunaux où l'exécutif de Signy siège.

### 1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

- Mme Marianne Bardel            0.6 EPT            secrétaire municipale, contrôle des habitants
- M. Carlos Costa                    1.0 EPT            employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la commune :

- Mme M. Fernandes Gomes      Entretien des locaux de l'administration
- Mme Y. Muhlemann              Distribution des tout-ménages
- Mme L. Peruzzi                    Chapelle
- M. R-F. Baumgartner            Déchèterie intercommunale & déneigement
- M. Y Christinet                    Remplacement employé communal/ Soutien déneigement

### 1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

### 1.5 Visite annuelle du préfet

La visite de revue 2022 du préfet. M. Olivier Fargeon, a eu lieu le 26 janvier 2023. Le préfet n'a pas eu de remarque particulière.

## 1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2022, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

## 1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- *Par la commission de Gestion et Finances*

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2021 n'a pas soulevé de point majeur qui devait être pris en compte pour l'exercice 2022.

- *Par le réviseur externe*

Le réviseur n'a pas émis de commentaires particuliers pour l'année 2022.

## 1.8 Soutien des activités communales

Les activités communales ont timidement repris en 2022 en raison de la crise sanitaire toujours présente pendant la première partie de l'année. La Municipalité a soutenu financièrement les activités de différentes associations du village : Kiwi-Club - l'Amicale Villageoise – et Club des Dames pour les manifestations suivantes :

- Repas du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Sortie des Aînés
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune
- Fêtes des familles
- Fête du 1<sup>er</sup> août
- Fenêtre de l'Avent
- Noël des enfants avec le Père Noël qui s'est déplacé dans le village
- Décorations des fontaines (Pâques/ Noël)

La Municipalité tient à remercier l'Amicale Villageoise, le Kiwi-Club et le Club des Dames et toutes les personnes impliquées pour les activités qui ont su proposer une animation riche et variée au sein du village.

## 1.9 La Fondation Signéranne

La Fondation Signéranne, créée lors du Conseil Général du 3 décembre 2013, a racheté en 2014 les bâtiments communaux qui étaient alors gérés par la municipalité. Une convention signée et datant du 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation régit notamment les aspects suivants :

- Location par la fondation des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes par la fondation
- Mise à disposition du parking de l'auberge de la municipalité envers la fondation
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriété de la fondation effectuée par l'employé communale

En 2022 la Fondation a proposé son soutien financier aux habitants de la Commune par le biais des actions suivantes :

- Des aides au logement dans ses bâtiments aux locataires qui en font la demande.
- La Fondation a reversé, en 2022, 50% de ses revenus, comme stipulé lors de la création de la fondation par le Conseil Général, pour un montant de 28'819.80 CHF. La Municipalité les remercie chaleureusement.

#### 1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "Commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésérèx, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative sont effectuées par la commune de Chésérèx. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2022, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes. Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 30'712.20 La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 1'985.60 (répartition du coût par nombre d'habitants). Le système de gestion et le type de carte journalière se verra modifié courant 2023

#### 1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu quatre séances ordinaires et une extraordinaire durant l'année 2022, sous la présidence de Mme Marianne Rochat.

Les séances ont pu se dérouler sans encombre dans le strict respect des recommandations sanitaires et malgré la situation épidémique.

Le Conseil s'est prononcé sur 9 préavis municipaux :

- Préavis N°01/2022 - « Modernisation du système d'éclairage public de la commune »
- Préavis N°02/2022 - « Crédit de 270'000CHF pour étude et refonte du PACom »
- Préavis N°03/2022 - « Nouveau règlement général de police »
- Préavis N°04/2022 - « Les comptes 2021 »
- Préavis N°05/2022 - « Rapport de gestion – exercice 2021 »
- *Il n'y a pas eu de préavis N°06/2022 – ce chiffre a été sauté*
- Préavis N°07/2022 - « Arrêté d'imposition 2023 »
- Préavis N°08/2022 - « L'autorisation d'une dépense extrabudgétaire des comptes 2022 en faveur des citoyens de la commune »
- Préavis N°09/2022 - « La sécurisation de la traversée du village de Signy-Avenex »
- Préavis N°10/2022 - « Le budget 2023 »

Tous les préavis, à l'exception du Préavis N°03/2023 qui a été retiré par la Municipalité pour une refonte de sa proposition, ont été acceptés. La Municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

## 1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

En 2022, il n'y a pas eu de motions/ postulats/ référendums/ pétitions/ interpellations

## 1.13 Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages.

La participation financière pour 2022 de la commune de Signy-Avenex aux activités de Région de Nyon a été de CHF 11'620.-, soit CHF 20.- par habitant.

En résumé, voici ci-dessous les dépenses engagées pour notre commune dans les projets validés en préavis au travers du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) en 2022 :

- En 2022, 2 projets DISREN ont été facturés à la commune pour un montant total de CHF 4'064.89.
- L'étude conduite par la DGMR et coordonnée par Région de Nyon pour l'élargissement de la RC19 et le rond-point de Fléchères s'est poursuivie en 2022 avec une conclusion prévue en 2024.
- Les préparatifs et documents administratifs pour l'aménagement de la jonction autoroutière conduits et élaborés par l'OFROU (Office Fédéral des Routes) sous l'égide de Région de Nyon ont été validés. Les travaux ont été programmés pour le printemps 2023.

Région de Nyon a tenu 4 Conseil Intercommunaux au cours desquels 13 préavis ont été discutés et votés. Parmi les préavis adoptés concernant notre commune :

- Le Préavis 13-2022 concernant l'augmentation de cotisation par habitants de 20 à 25 CHF
- Le préavis 16-2022 pour le financement d'une carte de transport régionale pour les touristes visitant notre région

Bruno Dard, municipal de la commune de Signy-Avenex, est le responsable de l'Environnement au sein du Comité de direction de Région de Nyon, depuis 2021.

Christel Burri est la déléguée municipale de la Commune de Signy-Avenex à Région de Nyon

## 1.14 Société Foncière de la Région Nyonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN SA) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projets de Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la SOFREN peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt

régional important : activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc.

Le rapport de gestion de la SOFREN SA est disponible sur demande au siège de la société.

#### 1.15 Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

Le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) rassemble 8 communes autour de Nyon: Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Signy-Avenex et Trélex. Le SDAN organise le développement de l'agglomération de Nyon sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Cet instrument, réalisé en partenariat avec le Canton, prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

Il n'y pas eu de séances de COPIL (Comité de Pilotage) ni de POL SDAN (présence des communes membres uniquement) en 2022.

#### 1.16 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à deux reprises le 17 mars et le 10 novembre 2022. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- Présentation OCOSP (Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle) – La commune de Signy fait partie de la Commission de Gestion
- Présentation de la Police du Commerce
- Présentation des activités de l'AVDCH (Association Vaudoise des Contrôles d'Habitants et Bureaux des Étrangers).
- Présentation des activités l'Espace Prévention La Côte
- Gestion du risque de pénurie d'énergie (PRU et autre mesures)

#### 1.17 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les syndics se sont réunis à 2 reprises le 25 mai et le 2 novembre 2022 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Les sujets suivants ont été abordés :

- Études PECC – Plan Environnement et Climatique Communal
- Convention des communes concernant la sécurité publique
- Fusion des communes – Les communes seraient-elles prêtes à relancer l'idée
- Point Rencontre Urgence – état des lieux dans les communes Asse-Boiron
- Complexes sportifs de la Commune de Gingins – États d'avancement & Frais de fonctionnement

#### 1.18 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'État, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Le sujet qui a continué d'occuper principalement le comité en 2022 est la négociation avec le canton et l'UCV pour l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'État sur le financement de la facture sociale, tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale. Une assise autour de ce sujet a eu lieu de 17 mai 2022 à Rolle.

La Commune de Signy-Avenex a décidé en 2022 de faire recours contre la facture de la péréquation cantonal 2021 rejoignant ainsi plus de 35 autres communes (essentiellement dans le District de la Côte).

L'autre sujet majeur de défense de l'association, en 2022, a été le soutien dans l'obtention d'informations « claires » concernant les mesures liées à la pénurie d'énergie et les prérequis du canton.

#### 1.19 L'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique. Elle a pour but d'apporter son soutien aux activités du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL). Elle participe au financement d'investissements améliorant le bien-être des patient.es et des résident.es. Le rapport annuel 2022 se trouve sur le site internet du GHOL – Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique.

## 2. Finances

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2022.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2022 a montré un résultat positif essentiellement dû à des rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 16'555.15 après réserve et amortissement.

### 2.1 Taux d'imposition 2022

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2022 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

## 2.2 Valeur du point d'impôt

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur en CHF	66'001	59'455	49'287	43'125	44'702

## 2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur en CHF	113.21	101.81	84.83	73.59	75.51

## 2.4 Marge d'autofinancement

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur en CHF	331'163	473'855	1'188'288	106'717	436'573

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

## 2.5 Endettement par habitant

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Valeur en CHF	5'184	4'489	6'135	6'294	6'572

## 2.6 Emprunt 2022

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

À la suite du remboursement de la Fondation Signéranne de l'ensemble des prêts octroyés par la Commune, cette dernière bénéficiait d'une liquidité conséquente. En début 2022 et pour pallier les conséquences des taux, encore à ce moment-là, négatifs, la Commune comme lui autorise le Conseil Général par le biais du préavis 10/2021 a placé ses liquidités sous forme de prêt à la commune de Nyon pour un montant total de 5mio CHF avec une date butoir en avril 2026

## 2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 26'485.63.

### **3. Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, chapelle, couverts à fontaines, parkings publics) depuis la vente et le transfert définitifs de nos bâtiments communaux à la Fondation Signéranne en 2013.

#### 3.1 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de divers bâtiments publics situés sur le territoire des 9 communes d'Asse-Boiron. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires primaires et secondaires, cantine, hall de gym et bibliothèque scolaire qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance École). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Le Conseil Intercommunal a siégé 2 fois sous la présidence de M. François Mathey et s'est prononcé sur 2 préavis :

- Préavis N° 01/2022 – Comptes 2021
- Préavis N° 02/2022 – Budget 2023

Le Comité de Direction a tenu 7 séances et le bureau du CoDir s'est réuni à 21 reprises au cours de 2022

L'AIAB compte 11.9 employés EPT

Avec la crise énergétique qui a secoué toute l'Europe, et un changement de contrat du fournisseur d'énergie de l'AIAB en cours d'année, les prix de l'énergie pour les bâtiments ont eu un impact considérable dans l'augmentation des prix.

En 2022 La Piscine de Chésereux a fêté ses 10 ans d'existence le 9 décembre 2022. Elle a enregistré 60'317 entrées individuelles au cours de l'année écoulée.

### **4. Travaux**

#### 4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2022, la Municipalité a étudié 18 dossiers de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. 7 permis de construire ont été délivrés et 11 autorisations sous l'aune de procédures simplifiées ont été délivrées.

En 2022 La Municipalité a continué à travailler avec le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne dans le but d'entamer les démarches visant à aboutir à un Plan d'Affectation Communal (PaCom) comme exigé par le canton. Selon l'état d'avancement le PaCom pourrait être présenté au Conseil Général vers la fin 2024.

La Commune de Signy est aussi engagée sur un dossier avec le canton concernant le plan d'affectation cantonal (PAC) Paléo, le Canton a remis en mai 2022 aux Communes territoriales un document cadre pour l'établissement du PAC Paléo et les Communes territoriales (Nyon, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex) ont fait état de leur prise de position de façon conjointe, notamment celle que l'ensemble des coûts devait être supporté par le Canton .

Les Communes de Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex ont également pris la décision de mandater de façon conjointe un mandataire technique dans le but de défendre leurs intérêts dans le cadre de la planification.

## **5. Route**

Les travaux d'entretien ordinaires des routes ont été effectués notamment sur Avenex qui présentait des trous et ornières dangereux pour le transit routier.

Pour donner suite aux conclusions de l'étude sur l'éclairage public qui a été conduite par une entreprise spécialisée, le préavis 01/2022 a permis à la municipalité d'aller de l'avant dans la validation finale des habitants du modèle d'éclairage (sur un choix prédéfini par la municipalité) et de la commande des installations, permettant ainsi une installation au 1<sup>e</sup> trimestre 2023.

La municipalité a continué de travailler sur une proposition d'amélioration de la sécurisation de la traversée du village. Pour ce faire le préavis N°09/2022 - « La sécurisation de la traversée du village de Signy-Avenex », validé par le Conseil Général en fin d'année 2022, va permettre de progresser concrètement sur ce dossier.

## **6. Parcs, promenades, cimetière**

En 2022 nous avons procédé à l'élagage des arbres autour du cimetière et des arbres le long du chemin de la Pahud.

### 6.1 Ordures ménagères et déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière, Signy-Avenex étant la commune boursière pour la déchèterie intercommunale.

Activités majeures pour 2022 :

- Le comité de la déchèterie poursuit son étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel)
- Le comité se compose de :
  - o M. Harold Koeneman Président - Commune d'Arnex-sur-Nyon
  - o Mme. Mireille Triboullier - Commune Grens
  - o M. Boris Vetsch - Commune de Borex
  - o M. Raoul Sanchez - Commune d'Eysins
  - o M. Jacques Muhlemann - Commune de Signy-Avenex

Pour 2022, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un bénéfice de CHF 9'610.70 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères, portant de dernier à CHF 30'188.47.

## 6.2 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activité.s majeure.s 2022 : Il n'y a eu aucune activité majeure en 2022 concernant la SADEC

La SADEC a tenue 2 assemblées générales en présentielle.

## 6.3 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

En 2022 nous avons procédé aux travaux d'entretiens suivants :

- Vidange des sacs de route sur la quasi-totalité de la commune en fin d'année 2022. Le solde a été effectué début 2023.

#### 6.4 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

L'année s'est soldée avec un total de charge imputable à Signy-Avenex de CHF127'805.36. Parmi les facteurs ayant influencés l'augmentation des charges en 2022 on peut citer::

- L'entretien du réseau qui a augmenté en 2022 ;
- La taxe fédérale sur les eaux usées qui a augmenté en relation avec la croissance démographique ;
- Les honoraires et prestations de Bovard & Fritsche qui sont plus élevés en raison de leurs implications sur des dossiers complexes.

En 2022, l'AEB s'est réunie 2 fois pour traiter les préavis suivants :

- Préavis N° 02/2021-2026 Comptes 2022
- Préavis N° 03/2021-2026 Budget 2023.

#### 6.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon ont la charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Activités majeures 2022 : Il n'y a pas eu de d'activités majeures en 2022

## 7. Instruction publique et cultes

### 7.1 AEE (Association Enfance et École Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et les crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

En 2022, à la suite des démissions de deux membres du CoDir, celui-ci a été remanié. La présidence du CoDir est revenue à Boris Mury, Municipal de Borex, MM. H. Barreto, Signy-Avenex, et J.C. Muller, Arnex-sur-Nyon, ont complètes le CoDir

L'AEE compte 98 collaboratrices/-teurs pour un équivalent de 54.81 emplois à plein temps (EPT)

En 2022, le CoDir s'est réuni à 12 reprises pour 1'219 heures de travail repartis parmi les 9 membres et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Muhlemann, à 2 reprises. Cette réduction d'activité est imputable à la crise sanitaire de la CoViD.

Au début de l'année 2022 l'AEE a recruté deux nouveaux membres de son administration :

- Mme Pascale Joumblat – Responsable des Ressources Humaines (80%)
- Mme Sandra Kilchenmann -Secrétaire du CoDir (60%)

Résumé des décisions

- Préavis N° 4/2021-2026 – Création d'un service RH en 2022
- Préavis N° 5/2021-2026 – Comptes 2021
- Préavis N° 6/2021-2026 – Budget 2023

Tous les préavis ci-dessus ont été adoptés tels que présentés

Une réponse d'entrée en matière à une proposition déposée en 2021, demandant la création d'un camp de jour, a été formulé le 14 septembre 2022. Le CoDir va se pencher sur le dossier, l'étudier et faire en temps voulu une proposition de projet au Conseil Intercommunal.

### 7.2 Service médical et dentaire – Clinique Dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.20 par habitant.

La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

### 7.3 Temples et cultes

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

Les comptes de la Paroisse de la Dôle sont contrôlés chaque année, à tour de rôle, par une des 9 communes membres. Pour les comptes de 2022 c'était au tour de la Commune de Borex de procéder au contrôle. Aucune remarque n'a été faite et les comptes ont été validés.

#### Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## 8. Police

### 8.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Population	599	596	587	586	598
Nombre de ménages	250	250	250	250	250

- Mutations

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Arrivées/Départs	53/54	62/57	26/24	60/74	18/19
Mariages	2	05	3	4	0
Naissances	5	7	5	8	3
Décès	3	1	2	3	1

- Délivrés

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Pièces d'identité	15	19	11	18	13
Permis pour étrangers	53	110	124	150	139

Les permis pour les frontaliers étant désormais gérés par le Canton les chiffres ne sont plus le reflet de la situation actuelles sur la commune.

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2022

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

En 2022 la Municipalité a reçu 10 demandes de naturalisations. La Commune enregistre 4 nouveaux citoyens suisses dans le village.

### 8.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont et couvrant un bassin de population de 48'909 habitants.

Ensemble, ce sont plus de 230 hommes et femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

	<b>Propriété SDIS</b>	<b>Propriété ECA</b>	<b>Total</b>
Véhicule léger <3,5t	12	2	<b>14</b>
Véhicule lourd >3,5t	9	11	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>34</b>

L'âge moyen des véhicules, propriété du SDIS, est de 23 ans

Activités majeures 2022 :

- Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Plus de 236 sapeurs-pompiers répartis comme suit
  - o 122 au détachement premier secours (DPS)
  - o 94 au détachement d'appuis (DAP)
  - o 14 à l'école de formation (EF)
- Environ 4'500 heures d'interventions
- Nombre d'intervention 479 (+32), dont 11 (+2) interventions sur Signy.
- Le Codir a soumis au conseil intercommunal les préavis suivants
  - o Préavis 06-2022 Comptes 2021
  - o Préavis 07-2022 Budget 2023
  - o Préavis 08-2022 Achat d'occasion & remplacement de 2 véhicules
  - o Préavis 08-2022 Achat d'occasion & remplacement de 2 véhicules
  - o Note 01-2022 Choix du candidat SP permanent responsable administratif
  - o Note 02-2022 Traitement des Chefs d'intervention & Chefs d'intervention Directeur
  - o Note 03-2022 Nomination 2023

Les Sapeurs-pompiers du SDIS Nyon-Dôle ont participé à 260 cours de formation ce qui représente 365 jours.de cours

### 8.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 577 hommes répartis dans 6 compagnies.

En 2022 la Protection Civile de Nyon a été commandée par le Commandant Laurent Saunier du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 mars 2022 qui annoncé son départ pour son nouveau poste de Commandant de l'ORPC de Morges, par suite de son départ le Codir a dû faire face à ce manque de direction et à nommer trois membres pour reprendre la direction ad intérim de l'ORPC de Nyon

À la suite de ce départ l'ORPC a lancé la procédure pour la recherche un nouveau Commandant

L'ORPC de Nyon a poursuivie du 1<sup>e</sup> janvier au 1<sup>e</sup> mars sa mission Covid avec la protection civile de Morges appelé bataillon ouest, qui a œuvré pour l'aide aux différentes instances sanitaires, ils ont été rattachés aux divers centres de test et de vaccination.

La protection civile a œuvré, du 28 mars au 7 août, 7/7 24 heures sur 24, à accueillir les réfugiés Ukrainiens (~200 personnes ayant fui la guerre dans leur pays) au sein des locaux de l'ancien bâtiment du WWF à Gland. Cela représente un engagement de 164 personnes et un équivalent de 1'268 jours de service

La protection civile a également participé à la bonne organisation du passage du tour de France dans notre région également Paléo et divers délestages à la suite d'accidents de la circulation.

Le nombre de jours de service pour la protection civil de Nyon été de 5033 jours répartis comme suit :2204 jours consacré à la formation, 1'959 jours pour des situation d'urgence et 870 jours en faveur de la collectivité .

Avec la fin de la pandémie, les cours de répétition ont pu recommencer partiellement

Les opérations d'urgence sont essentiellement des aides aux Sapeurs-Pompiers lors d'incendies ou d'accidents de circulations ou encore lors d'inondations et également aide à la Gendarmerie pour diverses missions.

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment opérationnel de Prangins.

Le CoDir a procédé à la validation des nouveaux statuts de l'ORPC.

Le Codir a effectué environ 1'500 heures réparties sur l'année 2022

#### 8.4 Point de rencontre d'urgence (PRU)

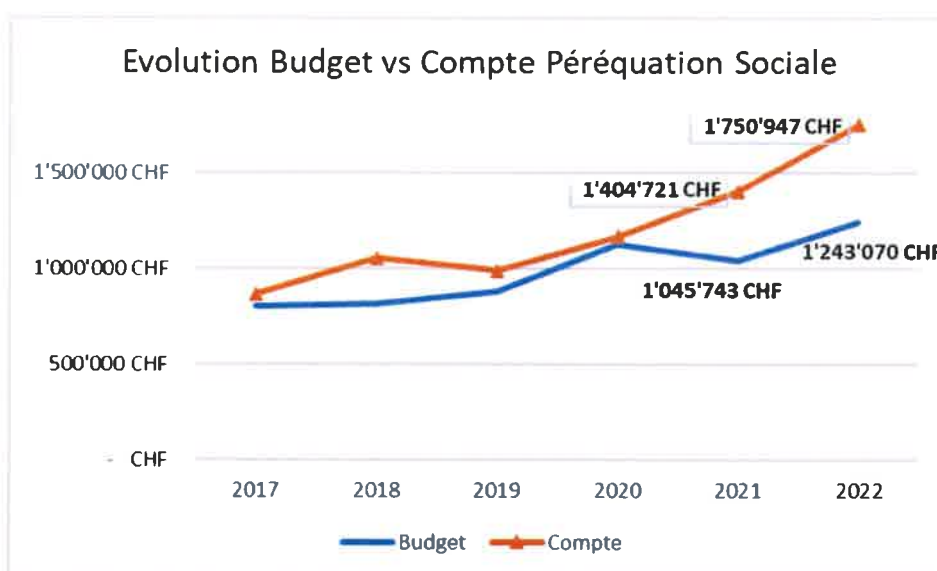
Le canton, en lien avec la crise de l'énergie qui a secoué toute l'Europe, notamment induite par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, a demandé à l'automne 2022, à toutes les communes de mettre en place des Point de Rencontre d'Urgence (PRU). Le but des PRU est surtout de proposer, un cas de délestage du réseau électrique (coupure totale d'électricité par secteur), un point central au village permettant aux habitants de facilement s'y rendre un cas d'urgence sanitaire et sécuritaire. La commune a déterminé ce lieu comme étant celui de l'administration

communal. La situation craint pour l'hiver 2022/2023 n'ayant pas eu lieu, la commune sur demande du canton, va renforcer son dispositif pour l'hiver 2023/2024.

## 9. Sécurité sociale

La participation de notre commune pour la Facture Sociale en 2022 a été de CHF 1'750'947 (+25% par rapport à l'année précédente), ou de environs CHF 3'000 par habitant.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Budget	1'243'070	1'045'743	1'127'200	881'850	816'152	801'730
Compte	1'750'947	1'404'721	1'168'280	989'567	1'053'507	865'761



À noter que les valeurs du budget sont imposées par le canton lui-même.

### 9.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

2022	2021	2020	2019	2018
------	------	------	------	------

Demandes	1	3	5	5	1
Refus	0	0	0	0	0

## 9.2 Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD)

Depuis 2020, le canton prend l'entier de la somme à charge.

\* \* \* \* \*

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 01/2023 sur le Rapport de gestion - Exercice 2022

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2022 tel que présenté
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2022.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 08 mai 2023 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL

Signy-Avenex, le 08 mai 2023

